

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 053-245300355-20250527-DL\_2025\_076B-DE



# L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Rapport de présentation COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 Budget principal et budgets annexes

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>BUDGET PRINCIPAL.....</b>                                    | <b>4</b>  |
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT.....                                | 4         |
| <i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</i>                          | 4         |
| <i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</i>                          | 10        |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                 | 17        |
| <i>LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>               | 17        |
| <i>LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>               | 20        |
| - LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE.....                          | 21        |
| <b>BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS ».....</b> | <b>24</b> |
| - SECTION D'EXPLOITATION.....                                   | 24        |
| <i>DEPENSES.....</i>  | 25        |
| <i>RECETTES.....</i>  | 26        |
| <i>SECTION D'INVESTISSEMENT.....</i>                            | 27        |
| <b>BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR ».....</b>                 | <b>28</b> |
| - SECTION D'EXPLOITATION.....                                   | 28        |
| <i>DEPENSES.....</i>  | 28        |
| <i>RECETTES.....</i>  | 28        |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                 | 29        |
| <b>BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.....</b>               | <b>29</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE ».....</b>                      | <b>30</b> |
| - SECTION D'EXPLOITATION.....                                   | 30        |
| <i>DEPENSES.....</i>  | 30        |
| <i>RECETTES.....</i>  | 31        |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                 | 33        |
| <b>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE ».....</b>           | <b>34</b> |
| - SECTION D'EXPLOITATION.....                                   | 34        |
| <i>DEPENSES.....</i>  | 34        |
| <i>RECETTES.....</i>  | 35        |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                 | 36        |
| <b>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ».....</b>      | <b>37</b> |
| - SECTION D'EXPLOITATION.....                                   | 37        |
| <i>DEPENSES.....</i>  | 37        |
| <i>RECETTES.....</i>  | 38        |



BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES ..... 38

- DEPENSES : ..... 38
- RECETTES : ..... 39

ANNEXE 1 – CFU 2024 ..... 40

## INTRODUCTION

Le compte financier unique est constitué de deux sections, fonctionnement/Exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la collectivité sur l'exercice.

La section de fonctionnement/Exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de mesurer l'évolution de la santé financière de la Communauté de communes.

**Le vote du compte financier unique 2024 concerne le budget principal et les différents budgets annexes désignés ci-dessous :**

- Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »
- Budget annexe « Réseau de chaleur »
- Budget annexe « Eau potable »
- Budget annexe « Assainissement en Régie »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « ZA de la Querminais 2 » à Montenay
- Budget annexe « ZA de la Mine » à la Baconnière
- Budget annexe « ZA de la Brimonnière » à Ernée-Montenay
- Budget annexe « ZA de la Maladrerie » à Andouillé
- Budget annexe « ZA de Charné et du Fay » à Ernée
- Budget annexe « ZA de la Mission » à Ernée
- Budget annexe « ZA Pierre et Marie Curie » à Ernée
- Budget annexe « ZA les Landes » à la Pellerine
- Budget annexe « ZA de la Blinière » à Larchamp
- Budget annexe « ZA de la Butte » à Vautorte

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2024 fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 1 649 502,09 € avant affectation des résultats contre 1 866 410 € en 2023 soit une diminution de l'ordre de 12 %

Les taux d'exécution par rapport aux prévisions du budget de fonctionnement (opérations réelles) sont les suivants :

→ 91,91% pour les dépenses (hors provisions)

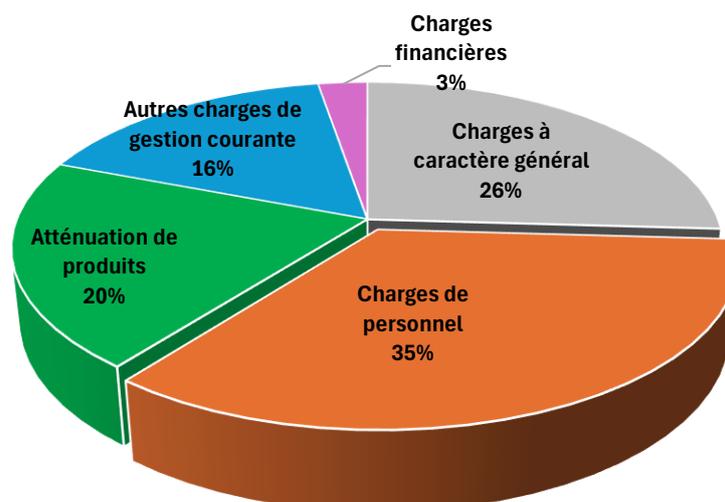
→ 96,43 % pour les recettes

En complément du présent rapport ci-dessous présenté, vous retrouverez en pièce jointe un tableau détaillant, par politique communautaire, l'ensemble des dépenses et recettes, (Annexe 1 - CFU 2024 - ventilation du budget de fonctionnement).

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres dépenses                                      | CFU 2023          | CFU 2024          | Variation CFU 2024/2023 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------------|
| 011 - Charges à caractère général                       | 2 062 014         | 2 107 991         | 2,23%                   |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés           | 2 745 476         | 2 816 246         | 2,58%                   |
| 014 - Atténuations de produits                          | 1 719 290         | 1 652 485         | -3,89%                  |
| 65 - Autres charges de gestion courante                 | 1 314 911         | 1 342 123         | 2,07%                   |
| 66 - Charges financières                                | 216 342           | 214 826           | -0,70%                  |
| 67 - Charges exceptionnelles                            | 596               | 887               | 48,88%                  |
| 68 - Dotations aux provisions                           | 95 526            | 26 801            | -71,94%                 |
| <b>Dépenses réelles hors provisions</b>                 | <b>8 058 629</b>  | <b>8 134 559</b>  | <b>0,94%</b>            |
| <b>Total dépenses réelles</b>                           | <b>8 154 155</b>  | <b>8 161 360</b>  | <b>0,09%</b>            |
| 042 - Opération d'ordre sur cessions                    | 936 102           | 158 347           |                         |
| 042 - opérations d'ordre / dotations aux amortissements | 2 344 436         | 2 484 036         | 5,95%                   |
| <b>Opérations d'ordre</b>                               | <b>3 280 538</b>  | <b>2 642 383</b>  |                         |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                                   | <b>11 434 693</b> | <b>10 803 743</b> | <b>-5,52%</b>           |

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



## La répartition des dépenses par politique

Hors chapitre 014 (reversement fiscalité) et participation au SDIS

| Services                              | Montant            | %           | Sur 100 € dépensé |
|---------------------------------------|--------------------|-------------|-------------------|
| Fonctions supports                    | 1 812 866 €        | 30,12%      | 30 €              |
| Culture                               | 1 044 385 €        | 17,35%      | 17 €              |
| AquaFitness                           | 1 040 535 €        | 17,29%      | 17 €              |
| Economie-Tourisme-loisirs             | 784 884 €          | 13,04%      | 13 €              |
| Aménagement du territoire et Habitat  | 658 499 €          | 10,94%      | 11 €              |
| Solidarités                           | 406 963 €          | 6,76%       | 7 €               |
| Environnement - Transition écologique | 270 957 €          | 4,50%       | 5 €               |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>6 019 089 €</b> | <b>100%</b> | <b>100 €</b>      |

→ **CHARGES A CARACTERE GENERAL + 2.23%**

Les principales évolutions ont porté sur les postes suivants :

| Postes de dépenses                | CA 2022            | CFU 2023           | CFU 2024           | Ecart 2024/2023 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Achat d'études                    | 44 960 €           | 179 339 €          | 72 873 €           | -106 466 €      |
| Achat prestations de service      | 225 822 €          | 364 308 €          | 455 454 €          | 91 146 €        |
| Achat fluides (eau - électricité) | 359 278 €          | 400 710 €          | 328 385 €          | -72 325 €       |
| Entretien de bâtiments            | 103 363 €          | 181 537 €          | 168 118 €          | -13 419 €       |
| Maintenance                       | 53 115 €           | 70 769 €           | 74 740 €           | 3 971 €         |
| Primes d'assurances               | 55 699 €           | 70 973 €           | 80 881 €           | 9 908 €         |
| Honoraires, conseils, contentieux | 16 370 €           | 39 103 €           | 129 357 €          | 90 254 €        |
| Publications                      | 57 148 €           | 80 518 €           | 49 357 €           | -31 161 €       |
| Frais de nettoyage de locaux      | 66 578 €           | 82 797 €           | 102 494 €          | 19 697 €        |
| <b>Total</b>                      | <b>1 092 719 €</b> | <b>1 570 093 €</b> | <b>1 609 124 €</b> | <b>39 031 €</b> |

Des baisses de dépenses constatées sur les postes suivants :

- les achats d'études se sont limités à l'étude sur le plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné ainsi qu'aux soldes de paiement du projet d'administration et du pacte financier et fiscal
- l'achat des fluides (eau et électricité) : après une hausse de l'ordre de 20% en 2023, la collectivité a bénéficié, à périmètre constant, d'une baisse de l'ordre de 23% en 2024 sur l'électricité
- l'entretien des bâtiments : une baisse relevée à hauteur de 13 000 € mais qui ne reflète pas pour autant une économie. Les dépenses sont globalement en hausse sur la gestion bâtementaire mais neutralisées par le sinistre grêle dont le budget 2023 a dû faire face sur le parc de logements pour 40 000 €.
- les publications sont en baisse essentiellement dus par :

- L'édition en 2023 d'un livre du photographe Eric Médard sur la biodiversité de l'étang neuf de Juvigné (coût 24 500€)
- Au nouveau format de communication sur la saison culturelle 2024/2025 (publication au trimestre au lieu de l'année complète)

### Les augmentations ont porté sur :

- les prestations de service dues :

- A la mise en place d'une infogérance informatique sur une partie de l'année afin de pallier l'absence de techniciens informatique pour un coût de 78 000 € contre 30 000 € en 2023 ;
- Des achats de spectacles et animations du pôle développement culturel plus importantes : 302 000 € en 2024 contre 262 000 € en 2023

- Des dépenses d'assurances en hausse liées à l'évolution de la masse salariale et de l'accroissement du patrimoine assuré

- Des honoraires en hausse liés à la mise en place de l'OPAH/OPAH-RU au cours du mois de juin 2024.

### → CHARGES DE PERSONNEL + 2,58 %

Les politiques communautaires du budget principal sont assurées par 72 agents correspondant à 62,23 ETP au 31/12/2024.

Outre l'évolution de la masse salariale due aux évolutions de carrière des agents, à la mise en place des tickets restaurant au 01/07/2024, l'année 2024 a été marquée par beaucoup de mouvements de personnels :

- Arrivée en début d'année, du nouveau responsable du service « ingénierie voirie » et de la chargée de mission « transition écologique » sur des postes qui étaient restés vacants au 31/12/2023.
- Le développement du service commun « ressources humaines » qui a dû se dimensionner en créant un nouveau poste de gestionnaire RH en vue d'assurer la gestion des carrières et d'élaboration de la paie d'environ 170 agents supplémentaires début 2024.
- Afin de répondre aux besoins dans la gestion technique des bâtiments de la CCE, le pôle technique a renforcé son équipe : un demi-poste complémentaire d'agent technique polyvalent a été créé et pourvu en septembre 2024. Un poste de responsable patrimoine en en cours de recrutement au 31/12/2024.

Soucieuse de favoriser le développement des connaissances et compétences des jeunes, la Communauté de communes de l'Ernée, accompagne depuis 2024 deux nouveaux apprentis dans leur parcours de formation :

- Préparation au BPJESPS éducateur sportif au sein de l'AquaFitness de l'Ernée
- Niveau BAC + 5 « Manager en Ingénierie de l'informatique » au sein du service « Systèmes d'Informations »

En parallèle, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de communes de l'Ernée accompagne également un de ses agents dans sa montée en compétence en matière de RGPD (+ 0.57 ETP affecté à cette mission).

Des mouvements de personnels ont pu conduire également à des vacances de postes sur plusieurs mois. Le manque de personnel qualifié peut conduire à des délais de recrutement parfois longs.

Le retraitement des données ci-dessous permet une approche plus réaliste des charges de personnel réellement supportées par la collectivité :

| Postes Dépenses/Recettes   | 2022               | 2023               | 2024               |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charges de personnel brutes  | 2 479 849 €        | 2 745 476 €        | 2 816 246 €        |
| Atténuation de charges - IJ et autre                               | -47 157 €          | -29 558 €          | -31 867 €          |
| Recouvrement - Mise à disposition de personnel                     | -81 470 €          | -79 660 €          | -85 753 €          |
| Recouvrements via l'attribution de compensation (Services communs) | -326 130 €         | -343 453 €         | - 406 247 €        |
| Soutien financier création de postes (recettes perçues)            | -54 172 €          | -67 467 €          | -55 960 €          |
| <b>Total charges nettes retraitées</b>                             | <b>1 970 920 €</b> | <b>2 225 338 €</b> | <b>2 236 419 €</b> |
| Evolution n/n-1  | +10,86%            | +12,91%            | +0,5%              |

→ **ATTENUATION DE PRODUITS - 3.89%**

| REVERSEMENTS                                    | 2022               | 2023               | 2024               | ECART 2024/2023  |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Attribution de compensation                     | 1 701 202 €        | 1 663 221 €        | 1 570 783 €        | -92 438 €        |
| Dotation de solidarité                          | 32 500 €           | 32 500 €           | 32 500 €           | 0 €              |
| Dégrèvements fiscalité                          | 3 802 €            | 3 865 €            | 4 375 €            | 510 €            |
| Restitution fiscalité (part TVA sur TH et CVAE) |                    | 19 704 €           | 26 222 €           | 6 518 €          |
| Autres reversement (restitution fiscalité IFER) |                    |                    | 18 605 €           | 18 605 €         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 737 504 €</b> | <b>1 719 290 €</b> | <b>1 652 485 €</b> | <b>-66 805 €</b> |
| Evolution n/n-1                                 | -2,13%             | -1,05%             | -3,89%             |                  |

Les reversements de fiscalité dits « attributions de compensation » à destination des communes diminuent chaque année, et de façon plus importante en 2024 justifiés par la montée en puissance des services communs auxquels adhèrent les communes.

Par ailleurs, la CCE a été amenée à reverser un trop perçu sur de la TVA nationale perçue en 2023 en compensation de la perte de TH et de CVAE.

Une part d'IFER – composante éolienne, perçue à tort à 2023, a également été restituée à la commune de St Hilaire du Maine pour 18 605 €.

→ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE + 2,07%

La typologie des dépenses sur ce chapitre est la suivante :

| Type de dépenses  | 2022               | 2023               | 2024               | ECART<br>2024/2023 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Informatique en nuage et autres redevances (SACD, SACEM ) | 72 866 €           | 117 325 €          | 158 045 €          | 40 720 €           |
| Indemnités aux élus et frais annexes                      | 148 249 €          | 149 432 €          | 157 267 €          | 7 835 €            |
| Créances éteintes et ANV                                  | 260 €              | 30 130 €           | 1 924 €            | -28 206 €          |
| SDIS - Service incendie                                   | 441 394 €          | 463 494 €          | 489 786 €          | 26 292 €           |
| Subventions pers de droit privé et communes               | 122 731 €          | 147 648 €          | 103 637 €          | -44 011 €          |
| Subventions aux budgets annexes                           | 21 190 €           | 54 685 €           | 50 600 €           | -4 085 €           |
| Subvention au CIAS  | 203 272 €          | 270 000 €          | 279 700 €          | 9 700 €            |
| Reversement taxe GEMAPI délégation compétence             | 78 829 €           | 80 405 €           | 91 713 €           | 11 308 €           |
| Autre   | 6 446 €            | 1 792 €            | 9 452 €            | 7 660 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 095 237 €</b> | <b>1 314 911 €</b> | <b>1 342 123 €</b> | <b>27 212 €</b>    |

L'augmentation en valeur absolue porte sur 27 212 € au chapitre 65.

Toutefois, cette évolution contenue se traduit par une compensation entre de fortes augmentations et la diminution de certaines dépenses.

A noter :

→ Des dépenses en diminution sur :

- Les effacements de dette et admissions en non-valeur de 28 206 € due à une écriture de régularisation neutre budgétairement sur l'exercice 2023, qui exception faite de cette écriture nous amène à un poste relativement stable comparé à 2023.
- Le versement de subventions aux associations qui s'explique pour l'essentiel par un soutien financier important à l'évènement sportif « Motocross des Nations » en 2023 (50 000 €).

→ Des dépenses plus importantes sur les postes suivants :

- Des indemnités d'élus faisant suite à la création de 2 postes de conseillers délégués au 23/10/2024 ayant reçus une délégation de fonction du Président.
- Une subvention d'équilibre versée au budget CIAS à hauteur de 188 700 €, (contre 185 000 € en 2023), à laquelle s'ajoute des reversements de subventions perçus de l'Etat dans le cadre des Espaces France Services pour 90 000 € et du Conseil Départemental pour l'évènement « terre de jeux Mayenne 2024 » de 1 000 €.
- Le poste informatique en nuage généré par la montée en puissance des services communs SI et RH, ainsi que l'acquisition de nouveaux logiciels métiers en fonctionnement des services.
- Des reversements dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI effectués pour l'essentiel au Syndicat de bassin de l'Ernée et plus accessoirement au Syndicat Mixte EPTB Vilaine (pour les communes de Juvigné et la Croixille) ; il est précisé toutefois que l'augmentation est intégralement couverte par le montant du produit fiscal GEMAPI voté en 2024.

- La contribution financière versée au SDIS marquée par une évolution de + 5.67% par rapport à 2023

#### → CHARGES FINANCIERES - 0.70%

La Communauté de communes n'a pas contracté de nouveaux prêts en 2024, ce qui fait diminuer mécaniquement le montant des intérêts versées en 2024 sur la dette en stock au 31/12/2023. Pour autant, divers prêts contractés à taux indexés sur le livret A (prêts PLS sur construction logements sociaux) ont généré le paiement d'intérêts plus élevés en 2024.

#### → CHARGES SPECIFIQUES

Les dépenses s'élèvent à 887 €. Elles se limitent dans le cadre de chapitre budgétaire à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

#### → DOTATIONS AUX PROVISIONS

La mise en place des provisions pour dépréciation des comptes de redevables est devenue obligatoire avec la mise en place de la M57, elle est le gage de sincérité et de qualité comptable. De ce fait, la CCE a constitué 2 nouvelles provisions en 2024 :

- Une provision pour risque d'irrécouvrabilité de 24 447 € pour loyers impayés dans le cadre de la liquidation judiciaire Plastima Composites (loyers année 2022) qui s'ajoute aux provisions déjà constituées en 2023 pour 88 958 € sur les années 2014-2017,
- Une provision pour dépréciation de comptes de redevables de 2 354 € représentant 25% du solde des comptes contentieux au 31/12/2023 tenus par le comptable (hors provisions spécifiques) ;

#### → OPERATIONS D'ORDRE

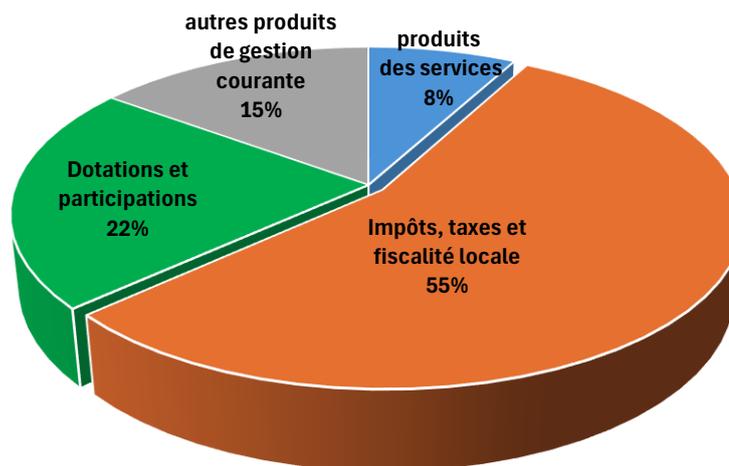
Les opérations d'ordre comprennent :

- les opérations de cession pour 158 347 € : il s'agit de la valeur nette comptable des biens cédés (valeur initiale des biens diminuée des amortissements pratiqués au 31/12 de l'année de cession) ; ces écritures viennent neutraliser la recette perçue au compte 775.
- les dotations aux amortissements des biens pour un montant de 2 484 036 € contre 2 344 436 € en 2023, soit + 5,95% ; il est rappelé que dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57 adoptée au 01/01/2023, la comptabilisation des amortissements des immobilisations se fait à la date de la mise en service et donc au prorata temporis.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres recettes   | CFU 2023          | CFU 2024          | Variation CFU 2024/2023 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------------|
| 013 - Atténuations de charges                                    | 29 558            | 31 867            | 7,81%                   |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses        | 837 511           | 777 251           | -7,20%                  |
| 73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale                  | 5 384 089         | 5 434 392         | 0,93%                   |
| 74 - Dotations, subventions et participations                    | 2 011 989         | 2 145 496         | 6,64%                   |
| 75 - Autres produits de gestion courante                         | 1 299 807         | 1 464 433         | 12,67%                  |
| 76 - Produits financiers   | 113               | 115               |                         |
| 77 - Produits spécifiques  | 1 702             | 83                |                         |
| 77 - Produits spécifiques issus des cessions                     | 806 780           | 158 347           |                         |
| 78 - Reprises sur amortissements et provisions                   | 10 266            | 5 246             | -48,89%                 |
| <b>Recettes réelles hors provisions et produits des cessions</b> | <b>9 564 769</b>  | <b>9 853 637</b>  | <b>3,02%</b>            |
| <b>Total recettes réelles</b>                                    | <b>10 381 815</b> | <b>10 017 230</b> | <b>-3,51%</b>           |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections             | 764 723           | 569 605           |                         |
| <b>Opérations d'ordre</b>  | <b>764 723</b>    | <b>569 605</b>    | <b>-25,51%</b>          |
| <b>TOTAL RECETTES</b>  | <b>11 146 538</b> | <b>10 586 835</b> | <b>-5,02%</b>           |

### Structure des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)



Les 2 principales ressources de la Communauté de communes proviennent :

- Pour 55% (5 434 K€) par les impôts, taxes et fiscalité locale
- Pour 22% (2 145 K€) par les dotations et participations (DGF, compensations de l'Etat sur la fiscalité, subventions de fonctionnement diverses)

→ **LES ATTENUATIONS DE CHARGES + 7.81%**

| RCETTES PERCUES  | 2022            | 2023            | 2024            | ECART<br>2024/2023 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire) | 34 719 €        | 19 912 €        | 26 552 €        | 6 640 €            |
| Reversement fonds national de compensation du SFT      | 12 438 €        | 9 646 €         | 5 315 €         | -4 331 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>47 157 €</b> | <b>29 558 €</b> | <b>31 867 €</b> | <b>2 309 €</b>     |

Ces recettes directement liées aux charges de personnel viennent en diminution de la masse salariale au chapitre 012. Elles sont très fluctuantes d'une année sur l'autre puisqu'elles sont le reflet les arrêts de travail (compris congés maternité, paternité ...)

Par ailleurs, la CC de l'Ernée continue à être bénéficiaire au titre du fonds national de compensation du SFT depuis plusieurs années. La compensation consiste, sur le plan national, à reverser aux collectivités créditrices les sommes récupérées auprès des collectivités débitrices.

→ **LES PRODUITS DES SERVICES - 7.20%**

✓ **Les recettes tarifaires**

| SERVICE              | EXERCICES        |                  |                  | ECART<br>2024/2023 |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
|                      | 2022             | 2023             | 2024             |                    |
| Ecole de Musique     | 43 655 €         | 48 167 €         | 47 530 €         | -637 €             |
| Saison culturelle 3E | 23 200 €         | 26 199 €         | 20 384 €         | -5 815 €           |
| Aquafitness          | 347 312 €        | 356 095 €        | 378 536 €        | 22 441 €           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>414 167 €</b> | <b>430 461 €</b> | <b>446 450 €</b> | <b>15 989 €</b>    |

Ecole de musique

A la rentrée 2023/2024, une augmentation de 5% des tarifs a été décidée et les effectifs ont augmenté globalement sur l'ensemble des niveaux débutants (collectif et individuel) ; à titre indicatif, les effectifs et les tarifs ont évolué sur les 3 dernières saisons comme suit :

Saison 2022-2023 : 199 élèves / évolution tarif + 1%

Saison 2023-2024 : 218 élèves / évolution tarif + 5%

Saison 2024-2025 : 195 élèves / évolutions tarif + 3%

L'impact positif qui s'est fait ressentir à la rentrée 2023 de part l'évolution des effectifs et l'augmentation des tarifs, est retombé à la rentrée 2024 marqué par une baisse des effectifs et la mise en place des mensualités pour 44% des familles ayant étalé des encaissements de novembre 2024 à juin 2025.

Saison culturelle

Pour des raisons multi factorielles, la saison culturelle subit depuis la sortie de la crise sanitaire une baisse de fréquentation des publics, qui s'est nettement fait ressentir en 2022 ; malgré une reprise constatée en 2023, le niveau est retombé en 2024.

AquaFitness

L'AquaFitness a retrouvé un meilleur niveau de recettes et même au-delà de son niveau de recettes d'avant COVID. (Pour rappel, recette de 356 626 € en 2019), et ce malgré la fermeture du hammam depuis juin 2021 ; le sinistre fait toujours actuellement l'objet d'une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise qui avait posé la faïence. Des pertes d'exploitation sont bien réelles et seront estimées au titre des dommages subis.

✓ Les mises à disposition de personnel

| RECETTES   | EXERCICES       |                 |                 | ECART<br>2024/2023 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
|  | 2022            | 2023            | 2024            |                    |
| MAD de personnel aux budgets annexes et CIAS                       | 70 246 €        | 75 330 €        | 79 633 €        | 4 303 €            |
| MAD de personnel aux communes membres et collectivités extérieures | 11 224 €        | 4 330 €         | 6 120 €         | 1 790 €            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>81 470 €</b> | <b>79 660 €</b> | <b>85 753 €</b> | <b>6 093 €</b>     |

Les niveaux de recouvrement ont légèrement augmenté en 2024 :

- Les recouvrements en charges de personnel vers les budgets annexes et le CIAS comprennent la mise à disposition de personnels issus des services supports (RH et comptabilité pour l'essentiel)
- Les mises à disposition de personnel auprès des communes concernent les interventions musicales dans le cadre du dispositif Musical'Ecoles
- Les autres mises à disposition de personnel (collectivités extérieures) se limitent en 2024 au recouvrement effectué auprès du Syndicat de Bassin de l'Ernée.

✓ Les remboursements de frais et divers

| RECETTES  | EXERCICES        |                  |                  | ECART<br>2024/2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------------|
|   | 2022             | 2023             | 2024             |                    |
| Remboursement de charges par les locataires (en sus des loyers ou redevance d'occupation)                             | 177 381 €        | 195 703 €        | 121 668 €        | -74 035 €          |
| Remboursement de frais par les budgets annexes , CIAS et SB   | 93 524 €         | 86 561 €         | 91 129 €         | 4 568 €            |
| Remboursement de frais par les communes   | 14 976 €         | 18 880 €         | 15 672 €         | -3 208 €           |
| Chasse étang neuf Juvigné   | 15 285 €         | 15 285 €         | 8 000 €          | -7 285 €           |
| redevance d'occupation - Terrains   |                  | 3 076 €          | 5 841 €          | 2 765 €            |
| Produits activités annexes (vente énergie produite par les panneaux photovoltaïques + facturation recharge bornes VE) | 2 252 €          | 2 635 €          | 2 465 €          | -170 €             |
| Autres ventes   | 3 531 €          | 5 250 €          | 274 €            | -4 976 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>306 949 €</b> | <b>327 390 €</b> | <b>245 048 €</b> | <b>-82 342 €</b>   |

Les remboursements de charges par les locataires évoluent au gré de la volumétrie des locations consenties et du coût des charges supportées par la CCE ; ces remboursements concernent les ateliers relais, la pépinière d'entreprise, les maisons de santé, certains logements locatifs et l'aire d'accueil des gens du voyage. Tous ces remboursements couvrent des dépenses réalisées au chapitre charges à caractère général (eau – électricité – chauffage – ménage – maintenance - taxes foncières)

En 2024, à la demande du comptable, les provisions de charges appelées, de façon concomitante aux loyers, ont été recouvrées au chapitre 75 pour un montant de 116 826 €, ce qui justifie amplement la différence constatée entre 2023 et 2024 d'une part et qui traduit d'autre part une augmentation globale des charges mises en recouvrement.

Un nouveau bail de chasse de l'étang neuf de Juvigné a été consenti à l'association « chasse Nature Environnement » pour la période 2024-2027 ; dans le présent bail, le nombre de



⇒ En hausse

La GEMAPI qui correspond au produit voté en 2024, lequel est supérieur à 2023 pour permettre de couvrir les dépenses liées à cette compétence déléguée principalement au Syndicat de bassin de l'Ernée.

Les attributions de compensation perçues par les communes qui augmentent mécaniquement au gré des adhésions aux services communs.

→ **LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS + 6,64%**

✓ Les versements de l'Etat (DGF et compensations fiscales)

| PRODUITS                   | 2022               | 2023               | 2024               | ECART<br>2024/2023 |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| DGF                        | 905 450 €          | 924 420 €          | 966 135 €          | 41 715 €           |
| FCTVA                      | 5 066 €            | 4 081 €            | 9 790 €            | 5 709 €            |
| Compensations fiscales (*) | 615 615 €          | 648 524 €          | 682 929 €          | 34 405 €           |
| <b>TOTAL</b>               | <b>1 526 131 €</b> | <b>1 577 025 €</b> | <b>1 658 854 €</b> | <b>81 829 €</b>    |

La DGF a progressé de 4.5% en 2024 contre 2% en 2023.

Les compensations fiscales ont évolué à + 34 405 € en 2024 ; elles compensent pour une grande partie les pertes de produits fiscaux liés à la baisse des impôts entreprises (CFE et taxes foncières) depuis 2021.

✓ Les participations (liées aux politiques développées)

| PARTICIPATIONS          | 2022             | 2023             | 2024             | ECART<br>2024/2023 |
|-------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Subventions Etat        | 144 062 €        | 232 450 €        | 191 344 €        | -41 106 €          |
| Subventions Région      | 5 496 €          | 29 769 €         | 28 402 €         | -1 367 €           |
| Subventions Département | 116 181 €        | 146 506 €        | 227 188 €        | 80 682 €           |
| Subventions autres      | 63 688 €         | 26 238 €         | 39 708 €         | 13 470 €           |
| <b>TOTAL</b>            | <b>329 427 €</b> | <b>434 963 €</b> | <b>486 642 €</b> | <b>51 679 €</b>    |

L'Etat a accompagné financièrement la collectivité pour :

- Le fonctionnement des Espaces France Service à hauteur de 90 000 € (+20000€ par rapport à 2023), lequel montant est reversé au CIAS de l'Ernée
- La saison culturelle via des fonds DRAC pour l'accueil d'une résidence, ainsi que l'organisation des olympiades « tous dehors » pour 25 000 €.
- La mise en place d'actions au titre de la 1<sup>ère</sup> année du projet culturel de territoire (PCT) pour 9 000 €.
- La création d'emplois sur des fonds spécifiques : Cheffe de projet PVD (3<sup>ème</sup> année) et un solde 2023 pour le poste de Conseiller en énergie partagé, le tout pour un montant global de 34 827 €. (-27 493 € en 2024 sur le poste CEP car poste resté vacant depuis fin 2023)
- Le soutien 1<sup>ère</sup> année pour le suivi-animation de l'OPAH/OPAH-RU pour 25 668 €.
- Sur le fond vert au titre de la transition écologique pour l'opération d'incitation financière à la pratique du covoiturage menée en 2023 avec Klaxit à hauteur de 6 848 €

La Région apporte des soutiens ponctuels sur les projets culturels, complétés par les subventions d'autres partenaires, leur montant variant ainsi d'une année sur l'autre.

Elle a également accompagné la collectivité sur le dispositif de rénovation énergétique avec la mise en place du guichet unique « L'espace Conseil France Renov de l'Energie » pour 22 291 €.

**Le Département** est un partenaire financier important de la politique culturelle menée sur notre territoire depuis de nombreuses années ; 164 111 € ont été perçus en 2024 contre 143 896 € en 2023.

Des subventions perçus également :

- Au titre des animations sur les mobilités durables (rattrapage années 2021 et 2022) pour 11 645 €.
- En soutien financier sur la création du poste de conseiller bocage pour 22 293 €.
- Le plan de gestion et communication pour mise en valeur du site de l'étang neuf de Juvigné pour 27 250 €.
- Le remboursement des frais de transport vers la piscine des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège des 7 fontaines à Andouillé pour 1 888 €.

**Les subventions autres :**

- La CAF octroie dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyages une subvention annuelle qui est calculée en fonction du taux d'occupation. Elle a été de 21 660 € en 2024 contre 16 255 € pour 2023.
- Les collèges du territoire participent dans le cadre de la mise à disposition de la piscine scolaire : 9 998 € en 2024, montant stable par rapport à 2023.
- Subvention perçue par l'Office National de diffusion Artistique sur les spectacles de la saison culturelle au titre de la saison 2022/2023 pour 8 050 €.

→ **LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE + 12.67%**

Ce chapitre est composé du revenu des immeubles pour 85% (hors recouvrement de charges inhérentes aux loyers)

**A- Les loyers**

Une faible évolution du revenu des immeubles constatée en 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| LOCATIONS       | 2022               | 2023               | 2024               | ECART<br>2024/2023 |
|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Ateliers relais | 620 744 €          | 530 724 €          | 538 642 €          | 7 918 €            |
| Pépinière       | 72 577 €           | 73 578 €           | 70 122 €           | -3 456 €           |
| MSP             | 172 242 €          | 195 361 €          | 204 429 €          | 9 068 €            |
| Logements       | 434 546 €          | 424 622 €          | 425 971 €          | 1 349 €            |
| <b>TOTAL</b>    | <b>1 300 108 €</b> | <b>1 224 285 €</b> | <b>1 239 164 €</b> | <b>14 879 €</b>    |

**Focus sur ces évolutions :**

Les ateliers relais

A noter des principaux mouvements et changements au cours de l'année 2024 :

→ 2 nouvelles locations en 2024 pour une recette globale de 25 500 € :

- Entreprise RAYAC à Andouillé à compter du 01/02/2024 (ancien bâtiment PLASTIMA)



- SAS Fonderie 53 à Ernée à compter du 01/05/2024
- Une location en année pleine avec l'entreprise PROMOTAL à Ernée dont le bail commercial a pris effet au 01/11/2024 (96 900 € de recettes en 2024 contre 16 150 € en 2023)
- la vacance depuis le 07/04/2023 de l'ex-bâtiment PLASTIMA conduisant à la non-perception de loyers et le paiement d'une taxe foncière non recouvrée
- Une diminution des loyers de l'entreprise REBOURS à St Denis de Gastines en 2024 (- 30000€), justifiée par le calcul d'une valeur résiduelle de fin de crédit-bail (au 3/06/2026) déduite des loyers sur les 2 dernières années.

#### La pépinière

La pépinière est composée d'ateliers occupés par la Poste et PROMOTAL et dispose par ailleurs de 6 bureaux tous loués au 31/12/2024. Toutefois, un atelier précédemment occupé par la Corderie LANCELIN est vacant depuis le 01/08/2024.

#### Les MSP

Concernant les locations consenties aux professionnels de santé, des loyers ont été perçus sur une année pleine pour le cabinet dentaire situé à la MSP d'Ernée. (Location à compter de mi-avril 2023)

#### Le parc de logements locatifs

Concernant la gestion du parc de logements, le montant des loyers est stable, et ce malgré la vente de 2 logements locatifs. Ce maintien est assuré par l'augmentation de 3.5% des loyers au 01/07/2024 (identique à celui du 01/07/2023) ainsi qu'un taux d'occupation annuel de 98% sur l'ensemble du parc, stable par rapport à 2023.

### **B- Les recouvrements de charges**

Pour la 1<sup>ère</sup> année en 2024 et à la demande du comptable public, un recouvrement de charges de fonctionnement sur les MSP et de façon plus accessoire sur les logements a été effectué sur le chapitre 75 en lieu et place du chapitre 70 ; ces charges se sont élevées au global à 116 826 €.

### **C- Les autres recettes**

Elles sont sujettes à fluctuation du fait de leur diversité comme le confirme le tableau ci-dessous :

| Autres recettes                                     | 2022            | 2023            | 2024             | ECART<br>2024/2023 |
|---|-----------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Reversement excédents en provenance des budgets ZAE | 31 064 €        | 4 082 €         | 60 633 €         | 56 551 €           |
| Participation agents - titres restaurant            |                 |                 | 8 179 €          | 8 179 €            |
| indemnités sinistres                                | 1 342 €         | 28 327 €        | 10 082 €         | -18 245 €          |
| Excédent de gestion étang neuf                      | 7 562 €         | 7 377 €         | 9 498 €          | 2 121 €            |
| Divers encaissements                                | 1 593 €         | 8 540 €         | 1 452 €          | -7 088 €           |
| Ecritures de régularisations (neutre D=R)           |                 | 27 195 €        | 18 600 €         | -8 595 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>41 561 €</b> | <b>75 521 €</b> | <b>108 444 €</b> | <b>32 923 €</b>    |



## → LES PRODUITS SPECIFIQUES

| Type de produits               | 2022             | 2023             | 2024      | ECART<br>2024/2023 |
|--------------------------------|------------------|------------------|-----------|--------------------|
| Mandats annulés                | 20 684 €         | 1 702 €          | 83 €      | -1 619 €           |
| Produits des cessions (ventes) | 651 451 €        | 806 780 €        | 158 347 € | -648 433 €         |
| produits exceptionnels         | 2 934 €          | 0 €              | 0 €       | 0 €                |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>675 069 €</b> | <b>808 482 €</b> |           | <b>-650 052 €</b>  |

Les produits des cessions fluctuent d'une année sur l'autre mais elles n'ont pas d'incidence sur le résultat de fonctionnement car une dépense au chapitre 042 (opération d'ordre) vient neutraliser ces recettes. La recette des ventes impacte le résultat d'exécution de la section d'investissement. Les ventes 2024 correspondent à la vente de 2 logements locatifs.

Les mandats annulés sur exercice antérieur sont pour l'essentiel des écritures de régularisations par suite d'erreurs d'imputations comptables

Les autres produits exceptionnels ont été supprimés du chapitre 77 dans la nouvelle nomenclature M57. Les produits antérieurement encaissés sur ce chapitre font dorénavant l'objet d'un encaissement au chapitre 75.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution de la section d'investissement présente un excédent brut de 735 673,10 € ramené à 238 659,11 € en considérant les restes à réaliser 2024 à reporter en N+1.

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 528 932 €, elles étaient de 4 814 979 € en 2023.

| Année                                  | 2022               | 2023               | 2024               |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Immobilisations incorporelles          | 220 385 €          | 220 644 €          | 235 862 €          |
| Immobilisations corporelles            | 460 884 €          | 1 913 988 €        | 134 089 €          |
| Immobilisations en cours               | 991 020 €          | 1 002 458 €        | 741 864 €          |
| Emprunts et dettes assimilées          | 956 544 €          | 1 419 909 €        | 956 921 €          |
| Subventions d'équipement versées       | 334 386 €          | 256 393 €          | 126 445 €          |
| Autres immobilisations financières     | 241 754 €          | 1 586 €            | 203 963 €          |
| Autres dépenses d'investissement       | 57 028 €           |                    | 129 788 €          |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>3 262 001 €</b> | <b>4 814 978 €</b> | <b>2 528 932 €</b> |

Evolution N/N-1

47,61%

-47,48%

### → LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (immob incorporelles, corporelles et en cours)

Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2024 à 1 111 815 € contre 3 137 090 € en 2023.

Les principaux travaux et études réalisés en 2024 ont été les suivants :

→ en opérations individualisées

- La finalisation des travaux d'extension de la MSP d'Andouillé
- Une première phase de l'étude de faisabilité pour le projet de pôle culturel à Ernée
- La poursuite du marché sur les procédures d'évolution du PLUi
- L'étude du projet d'extension et réhabilitation énergétique du siège de la CCE ayant conduit au choix des entreprises en fin d'année 2024
- La construction des ombrières photovoltaïques au siège de la CCE.
- La poursuite et fin des travaux de réhabilitation de la fonderie à Ernée

→ hors opérations individualisées

- Etude et travaux de réhabilitation du cours d'eau du Gastard à Andouillé
- Mise en œuvre programme 1<sup>ère</sup> année « travaux de restauration et d'amélioration du maillage bocager » (plantations de haies)
- Actions menées par le CPIE pour la conception de l'atlas de la biodiversité au titre de la convention d'objectifs 2023-2025
- Divers travaux d'aménagement sur bâtiments communautaires (parc logements locatifs, MSP Andouillé, AquaFitness)
- Achat mobilier urbain MSP Ernée et signalétique Fonderie
- La création d'une plateforme matérielle et logicielle pour la virtualisation de serveurs en immersion - 1<sup>ère</sup> phase
- Matériel informatique (installations nouveaux agents et renouvellement)
- Poursuite de la ré-informatisation du réseau des bibliothèques
- Matériel de téléphonie (dont couverture GSM AquaFitness)
- Achat instruments de musique, matériel scénique et mobilier pour la saison culturelle

### → LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (FONDS DE CONCOURS)

Les fonds de concours accordés en 2024 se sont élevés à 126 445 €, répartis comme suit :

| Typologie des fonds de concours                        | 2022             | 2023             | 2024             |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Contournement sud d'Ernée                              | 150 000 €        | 170 000 €        | 0 €              |
| Aide à l'immobilier entreprises                        | 34 858 €         | 42 502 €         | 120 000 €        |
| Plan Corps de Rue Simplifié                            | 20 793 €         | 6 167 €          | 2 445 €          |
| Projets individualisés des communes (reversement PFIC) | 20 458 €         |                  |                  |
| Revitalisation centre bourgs des communes              | 58 230 €         | 16 743 €         |                  |
| Aides aux bibliothèques communales                     | 11 129 €         | 4 170 €          | 3 000 €          |
| Acquisition vélo assistance électrique                 | 18 418 €         | 1 811 €          |                  |
| Dispositif Habiter Mieux                               | 20 500 €         | 15 000 €         | 1 000 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>334 386 €</b> | <b>256 393 €</b> | <b>126 445 €</b> |
| <i>Evolution N/N-1</i>                                 | <i>13,47%</i>    | <i>-23,32%</i>   | <i>-50,68%</i>   |

Divers dispositifs d'aides (VAE, habiter-Mieux, revitalisation centre bourgs) sont terminés. Le dispositif d'aide OPAH-RU qui a démarré en 2024 va se concrétiser par les premiers versements sur l'exercice 2025. Après le soutien financier apporté à la phase étude du projet de contournement sud d'Ernée, l'aide de la Communauté de communes portera dorénavant sur la phase travaux sur la période 2025-2028. (2 005 000 € au total)

#### → LES DEPENSES FINANCIERES

| Dépenses financières  | 2022               | 2023               | 2024               |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé apurement compte 1069 | 57 027 €           |                    |                    |
| Remboursement capital de la dette                           | 952 187 €          | 1 405 510 €        | 954 032 €          |
| Dépôts et cautionnements versés                             | 4 357 €            | 14 399 €           | 2 890 €            |
| Avances versées aux budgets ZA                              | 241 754 €          | 1 586 €            | 203 963 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 255 325 €</b> | <b>1 421 495 €</b> | <b>1 160 885 €</b> |
| <i>Evolution N/N-1</i>                                      | <i>-1,41%</i>      | <i>13,24%</i>      | <i>-18,33%</i>     |

##### ➤ Le remboursement de la dette

L'année 2024 présente un remboursement de la dette conformément aux échéanciers sur la dette existante au 31/12/2023, sans nouvel emprunt contracté en cours d'année. En 2023, le remboursement anticipé d'un emprunt pour 444 266 € consécutif à la vente d'un immeuble était venu augmenter de façon exceptionnelle le niveau global du remboursement annuel, sans lequel le niveau de remboursement s'établissait objectivement à 961 244 €.

##### ➤ Les avances versées aux budgets annexes ZA

Des avances ont été versées aux budgets annexes ZAE pour couvrir les dépenses liées aux travaux de reprise de chaussée sur la ZA de la Querminais 2 à Montenay et des travaux de requalification de la ZA du Fay à Ernée (travaux assainissement, de chaussée, bordures et trottoirs) ; à titre indicatif, le solde cumulé des avances consenties sur les différents budgets ZA, et restant à rembourser, est de 1 148 047 € au 31/12/2024.

## LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (en provenance de l'Etat, de la région, du département ...)
- Le FCTVA
- Les emprunts contractés
- Les immobilisations financières (avances remboursables)

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 698 818 €, elles étaient de 2 213 991 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

| Année                                  | 2022               | 2023               | 2024             |
|--|--------------------|--------------------|------------------|
| Subvention d'investissement            | 875 143 €          | 483 095 €          | 350 077 €        |
| Emprunt et dettes assimilées           | 4 186 €            | 1 505 629 €        | 2 581 €          |
| FCTVA                                  | 636 164 €          | 161 402 €          | 190 702 €        |
| Autres immobilisations financières     | 93 462 €           | 55 589 €           | 90 953 €         |
| Autres recettes d'investissement       | 9 555 €            | 8 276 €            | 64 505 €         |
| <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>1 618 510 €</b> | <b>2 213 991 €</b> | <b>698 818 €</b> |

L'ensemble des dépenses, après déduction des subventions et du FCTVA perçues, a été autofinancé.

Les autres immobilisations financières correspondent aux remboursements des avances par les budgets zones d'activités au rythme des ventes réalisées ainsi que par le budget annexe Réseau de chaleur. Les autres recettes, quant à elles, proviennent de concours financiers Etat et Département au titre des travaux pour compte de tiers « PCAET : Plantations de haies » et « GEMAPI : travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin du Gastard à Andouillé ».

## LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre budgétaires sont des jeux d'écriture sans flux financiers qui s'équilibrent en dépenses et recettes entre les sections.

Elles sont composées :

- Des dotations aux amortissements avec la reprise des subventions s'y rattachant
- Des opérations de cessions (valeur nette comptable et différences sur réalisations)
- Des opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections a permis de dégager un autofinancement sur la section d'investissement de 2 072 779 €, lequel a largement contribué à financer les dépenses de l'année.

## LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

## 1 – L'évolution de l'épargne Brute/Nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité sur les 4 dernières années.

L'**épargne brute** de la Collectivité résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors opérations de cessions). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé autofinancement brut permet de financer la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

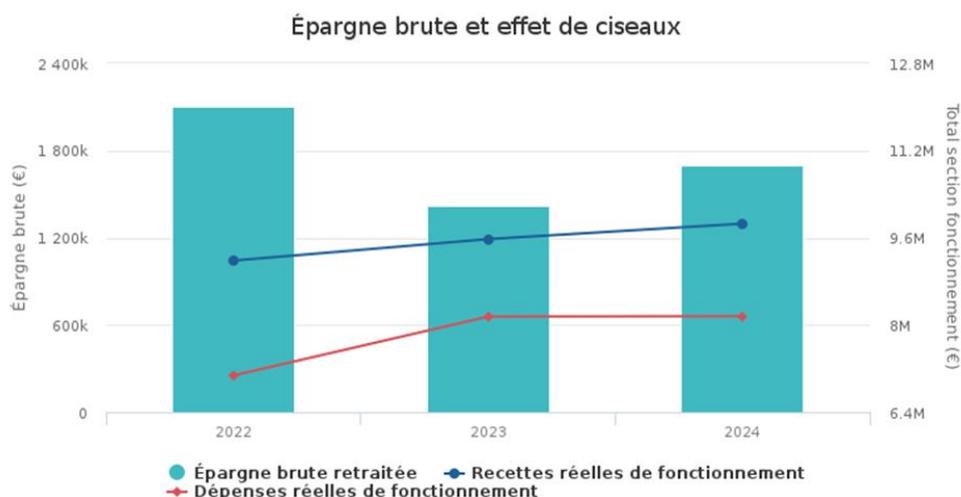
L'**épargne nette ou la capacité d'autofinancement** est calculée à partir de l'épargne brute, de laquelle il est défalqué le remboursement du capital de la dette.

| FONCTIONNEMENT                       |             |             |             |             |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| En €                                 | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
| Total des dépenses de fonctionnement | 6 567 218 € | 7 076 715 € | 8 154 155 € | 8 161 360 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 8 369 110 € | 9 181 883 € | 9 575 035 € | 9 858 883 € |
| CAF BRUTE (Epargne brute)            | 1 801 892 € | 2 105 168 € | 1 420 880 € | 1 697 523 € |
| Taux d'épargne brute en %            | 21,53%      | 22,93%      | 14,84%      | 17,22%      |
| Capital de la dette                  | 941 490 €   | 952 186 €   | 1 405 510 € | 954 032 €   |
| CAF NETTE (EPARGNE NETTE)            | 860 402 €   | 1 152 982 € | 15 370 €    | 743 491 €   |

Les CAF sont déterminées en tenant compte des provisions semi-budgétaires constituées

Effet de ciseau

L'effet de ciseau marque l'évolution de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement dans la durée, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière. **En l'état actuel des comptes au 31/12/2024, une amélioration de la situation financière de la collectivité est constatée.**



## Taux d'épargne brute

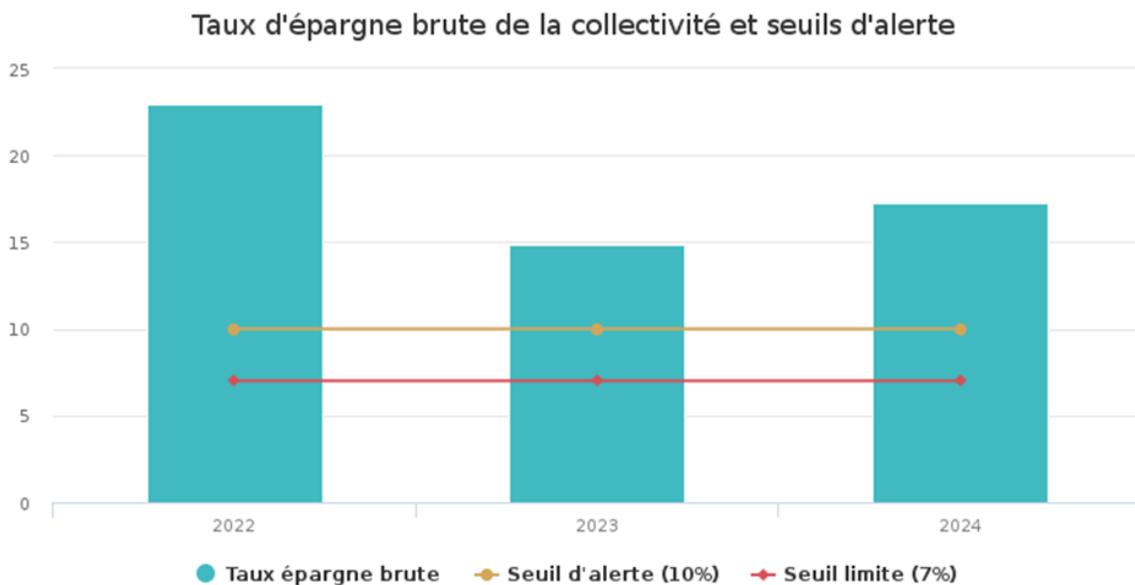
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors produits de cessions). Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés ci-dessous. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – données DGFIP).

Au 31/12/2024, le taux d'épargne brute de la Communauté de communes de l'Ernée est de 17,22% soit un peu au dessus de la moyenne nationale.



## 2- Investissement et endettement de la collectivité

| INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT   |             |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| En €  | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
| <b>Emprunts nouveaux contractés</b>   | 1 819 000 € | 0 €         | 1 500 000 € | 0 €         |
| Dépenses d'investissement hors remboursement de dette                       | 4 957 360 € | 2 309 817 € | 3 409 469 € | 1 574 900 € |
| Recettes d'investissement hors nouvel emprunt et compte excédent capitalisé | 2 294 358 € | 1 552 410 € | 713 991 €   | 698 818 €   |
| Produits des cessions   | 156 312 €   | 651 451 €   | 806 780 €   | 158 347 €   |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>  | 2 506 690 € | 105 956 €   | 1 888 698 € | 717 735 €   |
| Fonds de roulement au 01/01   | 1 513 010 € | 1 685 721 € | 2 732 747 € | 2 359 419 € |
| Variation du fonds de roulement   | 172 712 €   | 1 047 026 € | -373 328 €  | 25 756 €    |
| <b>FONDS DE ROULEMENT AU 31/12</b>  | 1 685 721 € | 2 732 747 € | 2 359 419 € | 2 385 175 € |
| Encours de la dette au 31/12  | 8 378 190   | 7 426 003   | 7 520 493   | 6 566 461   |
| <b>RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>                                  | 4,65        | 3,53        | 5,29        | 3,87        |

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

**Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans**, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une collectivité française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

**Situation de la Communauté de communes de l'Ernée : 3,87 années au 31/12/2024**



# BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

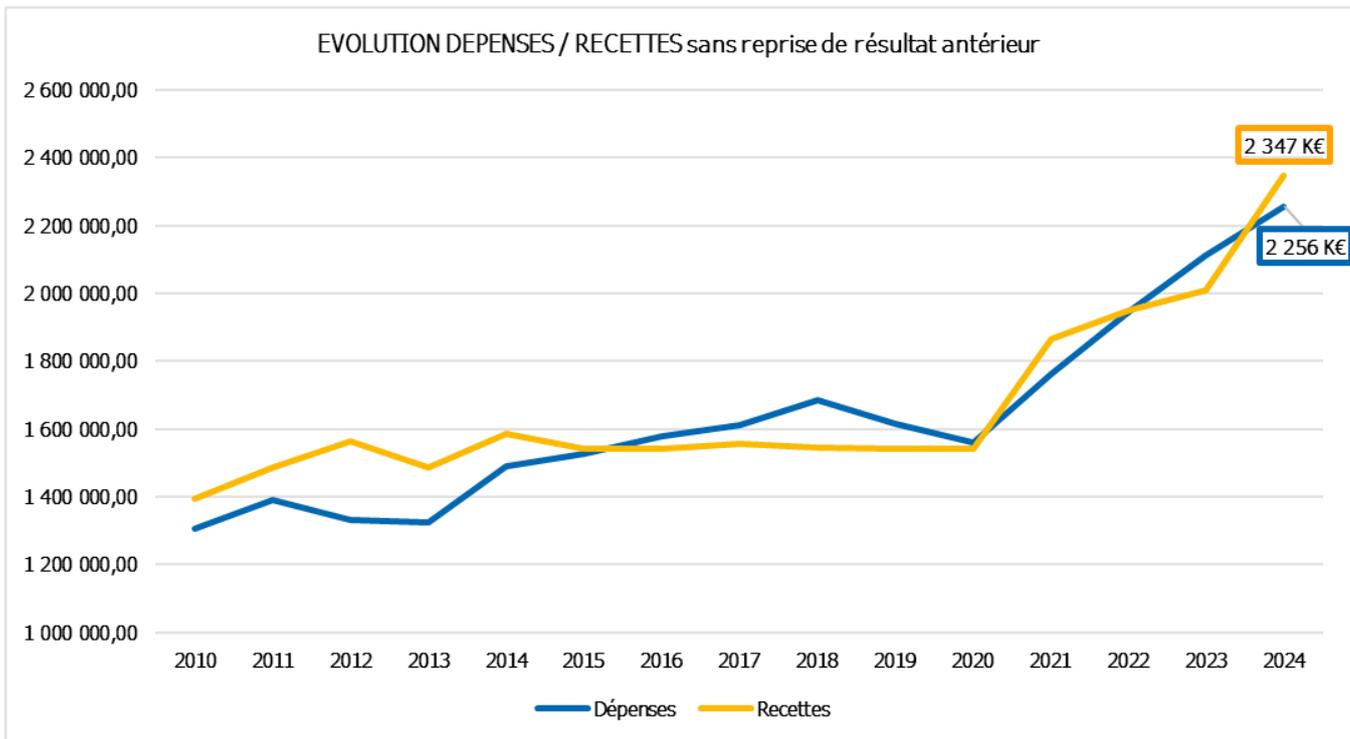
## SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 101 559,95 € avant affectation des résultats contre 10 307,29 € en 2023.

Après une fin d'année 2023 en déficit (sans prise en compte des excédents cumulés), le résultat de l'année 2024 permet d'anticiper partiellement les augmentations à venir (TGAP, augmentation des coûts...).

### Evolution des dépenses d'exploitation

| Chapitres dépenses   | CFU 2023         | CFU 2024         | Variation CFU 2024/2023 |
|--|------------------|------------------|-------------------------|
| 011 - Charges à caractère général                              | 1 710 120        | 1 819 137        | 6,37%                   |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                  | 145 662          | 216 582          | 48,69%                  |
| 65 - Autres charges de gestion courante                        | 5 723            | 14 273           |                         |
| 66 - Charges financières                                       | 8 273            | 7 723            | -6,65%                  |
| 67 - Charges exceptionnelles                                   | 2 947            | 6 595            |                         |
| 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 13 567           | 4 299            |                         |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                                  | <b>1 886 291</b> | <b>2 068 609</b> | <b>9,67%</b>            |
| OPERATIONS D'ORDRE   | 224 206          | 187 637          | -16,31%                 |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | <b>2 110 497</b> | <b>2 256 245</b> | <b>6,91%</b>            |



## DEPENSES

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 1 819 137 € contre 1 710 120 € en 2023 (BP24 = 1 871 523€),

Le budget 2024 avait pris en compte principalement :

- Une anticipation des évolutions d'indices à la hausse, mais insuffisamment du fait d'une préparation budgétaire avant la parution définitive des indices de fin 2023
- Une augmentation faible des tonnages des déchets recyclables, qui s'est confirmé.
- Stabilité du tonnage des ordures ménagères et augmentation des tarifs de traitement appliqué dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne.
- Augmentation du tonnage des déchets en déchèterie avec une augmentation de la TGAP et du tarif appliqué par le Conseil Départemental.
- Un paiement de facture 2023 sur 2024 qui n'a finalement pas été réalisé, la facture ayant pu être rattachée en 2023.

L'année 2024 a vu se confirmer ses évolutions, avec quelques points à mettre en avant :

- Baisse du tonnage des encombrants de **3%** par rapport à 2023, ce fait est significatif après de nombreuses années d'augmentation. Cela a représenté une économie de près de **10 800 € HT**
- Augmentation du tonnage des déchets recyclables de façon moins importante que prévu, lié à l'augmentation du verre, matière qui a subi une forte baisse du prix de vente ces derniers mois.
- Ralentissement de la baisse des tonnages Ordures Ménagères, **-1.38%** par rapport à 2023, avec une augmentation de 3.9% de la part variable et 43.2% de la part fixe à l'habitant comme prévu dans la convention avec le département de la Mayenne.
- Hausse des recettes matières, notamment du fait d'une remontée des prix en début d'année 2024 après une très forte chute fin 2023. La tendance revient à la baisse depuis septembre 2024 sur les fibreux et les plastiques.

### Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 216 582 € contre 145 661 € en 2023

A noter une hausse liée notamment au retour du responsable du service après un arrêt de 6 mois et le poste en année pleine de l'agent en charge de l'exploitation du service.

### Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de transfert entre sections (amortissements)

Exécution à hauteur de 187 637 € contre 224 206 € en 2023

On constate une baisse du fait de la fin des amortissements liés aux premières mises en place de points de collecte (Conteneurs semi enterrés pour les OMR et conteneurs de tri enterrés).

### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 14 272.71 € contre 5 722.84 € en 2023

Ce chapitre correspond principalement aux effacements de dettes de l'année, il peut donc être assez variable d'une année sur l'autre. Il est précisé qu'une partie des effacements de dettes 2023 a été reportée sur 2024.

### Chapitre 66 : charges financières

Exécution à hauteur de 7 723 € contre 8 273 € en 2023

Pas d'évolution notable, ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts en cours.

### Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 6 595 € contre 2 947 € en 2023

Ce chapitre est très variable d'une année sur l'autre. L'exécution de ce chapitre est sensiblement équivalente à 2022, après une forte baisse en 2023. Il est lié aux annulations sur exercices antérieurs et aux subventions attribuées pour la location de broyeurs.

## RECETTES

### Evolution des recettes d'exploitation

| Chapitres recettes  | CFU 2023         | CFU 2024         | Variation CFU 2024/2023 |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| 013 - Atténuations de charges   | 45 084           | 27 063           | -39,97%                 |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises | 1 652 003        | 1 959 759        | 18,63%                  |
| 74 - Subventions d'exploitation                                       | 271 395          | 280 304          | 3,28%                   |
| 75 - Autres produits de gestion courante                              | 1                | 577              |                         |
| 77 - Produits exceptionnels   | 2 618            | 41 461           |                         |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>   | <b>1 971 100</b> | <b>2 309 164</b> | <b>17,15%</b>           |
| OPERATIONS D'ORDRE  | 37 440           | 38 334           | 2,39%                   |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>2 008 540</b> | <b>2 347 498</b> | <b>16,88%</b>           |

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 959 759 € contre 1 652 003 € en 2023 (BP 2024 = 1 913 300 €)

- Article 706 - Redevance : augmentation des tarifs actée lors du vote du Budget 2024, pour rappel cette augmentation a permis d'anticiper l'augmentation de la TGAP et les augmentations des coûts de collecte et de traitement.  
Par rapport au budget 2024, le montant de la redevance ordures ménagères réellement facturé correspond à 101.44% du prévisionnel.
- Article 703 - vente de produits résiduels (Acier, Aluminium et Ferrailles) : Comme anticipé lors du vote du budget 2024, une renégociation des tarifs en début d'année a permis d'anticiper une évolution à la hausse sur les prix d'achat.
- Article 707 - vente de marchandises (papier, cartons, plastiques, verre) : La remarque précédente est valable également pour cet article, même si depuis l'été 2024, les tarifs subissent une tendance à la baisse.

### Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Exécution à hauteur de 280 304 € contre 271 395 € en 2023.

Ce chapitre reste relativement stable, il est principalement alimenté par des subventions CITEO.

### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Exécution à hauteur de 41 460.65 € contre 2 617.99 € en 2023

En 2024, 2 faits exceptionnels sont à prendre en compte pour ce chapitre :

- Subvention exceptionnelle du budget principal pour l'acquisition de composteurs pour 24 000,00€
- Indemnité de sinistre par suite de la destruction d'un conteneur semi enterré à Juvigné pour 13 430,00 €.

### **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Exécution à hauteur de 27 063 € contre 45 084 € en 2023.

Ces atténuations de charges portent sur :

- La « ristourne » appliquée par le Conseil départemental pour le traitement des ordures ménagères.
- Des indemnités journalières perçues par la CPAM suite à un arrêt de travail

La baisse entre 2023 et 2024 résulte du non-rattachement de la ristourne du Conseil Départemental du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (environ 8000€) et d'une diminution des IJ de la CPAM marquée par la fin de 2 arrêts maladies qui avaient pris effet en 2023.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le résultat d'investissement de l'année 2024 présente un excédent brut cumulé de 522 845,13 € ramené à 382 919, 23 € en considérant les restes à réaliser 2024 à reporter en N+1.

**Les dépenses d'investissements** s'élèvent à 139 455,55 € auxquels il faut ajouter 174 925.90 € de restes à réaliser soit 314 381,45 € au total contre 247 321.93 € en 2023.

Les dépenses 2024 ont concerné :

- Le remplacement du conteneur semi enterré à Juvigné suite à un sinistre pour 13 430,00€
- L'achat de matériel informatique pour 1 099.83 €
- Travaux à la déchèterie de St Denis de Gastines pour 4 399.04 €
- le remboursement du capital des emprunts en cours pour 48 922.24 €
- des écritures d'ordre dans la cadre de la reprise des subventions liées aux biens amortis pour 38 334.44 €
- une écriture de régularisation suite à une mauvaise imputation budgétaire sur une dépense 2023 pour 33 180 €

Les restes à réaliser engagés fin 2024 seront réalisés sur le budget 2025.

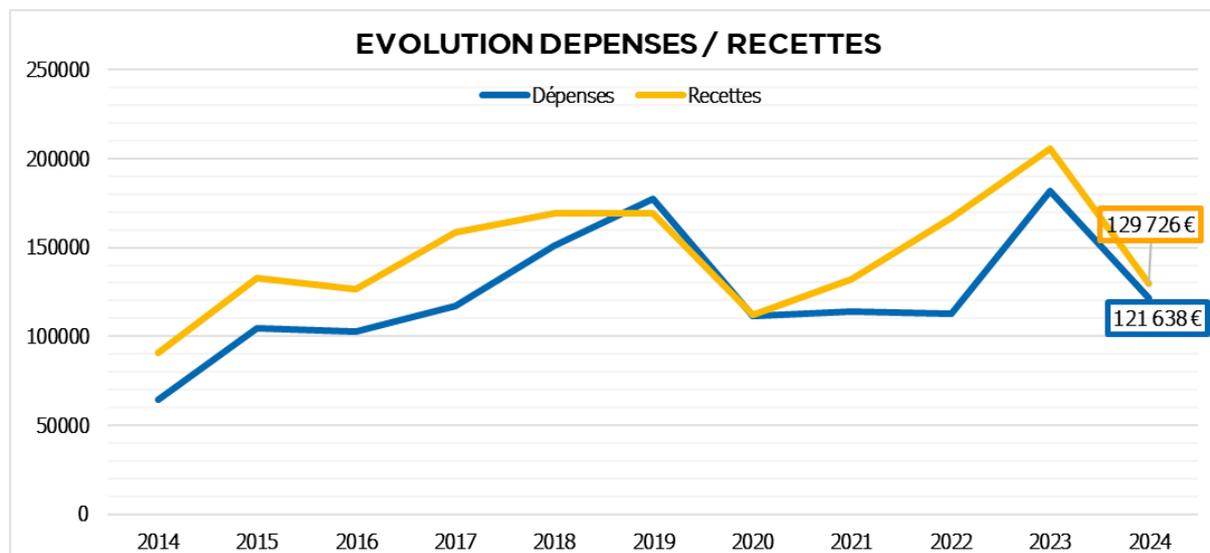
**Les recettes d'investissement** s'élèvent à 223 433.29 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté de 438 867.39 € et les restes à réaliser pour 35 000 €, soit au total 697 300,68 €.

Les recettes sont composées :

- D'opérations d'ordre relatives aux amortissements des biens pour 187 637 €
- D'une opération au chapitre 21 liée à une erreur d'imputation sur exercice 2023 pour 33 180 €.
- D'une affectation du résultat de fonctionnement 2023 pour 2 616,67 € correspondant à un produit de cession 2023.

**BUDGET ANNEXE « RESEAU DE QUALITEUR »****SECTION D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 20 790.93 € avant affectation du résultat contre 12 703,25 € en 2023.



Il est important de rappeler que le pic de 2023 est lié au report de dépenses 2022 en 2023.

**DEPENSES****Evolution des dépenses**

| Chapitres dépenses   | CFU 2023       | CFU 2024       | Variation CFU 2024/2023 |
|--|----------------|----------------|-------------------------|
| 011 - Charges à caractère général                              | 129 967        | 81 337         | -37,42%                 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                  | 2 877          | 2 901          | 0,83%                   |
| 66 - Charges financières                                       | 1 902          | 1 186          | -37,64%                 |
| 67 - Charges exceptionnelles                                   | 13 221         |                |                         |
| 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions |                |                |                         |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                                  | <b>147 967</b> | <b>85 424</b>  | <b>-42,27%</b>          |
| OPERATIONS D'ORDRE   | 34 014         | 36 214         | 6,47%                   |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | <b>181 981</b> | <b>121 638</b> | <b>-33,16%</b>          |

**Chapitre 011 : charges à caractère général**

Exécution à hauteur de 81 337 € contre 129 967 € en 2023.

Ce chapitre en baisse est lié, comme indiqué précédemment, à un report de factures 2022 en 2023. L'année 2024 est donc une année de retour à la normale.

**Chapitre 66 : charges financières**

Ces charges correspondent aux intérêts sur l'emprunt en cours.

**RECETTES****Evolution des recettes**

| Chapitres recettes  | CFU 2023       | CFU 2024       | Variation CFU  |
|---|----------------|----------------|----------------|
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services, marchandises | 111 015        | 107 620        | -3,06%         |
| 77 - Produits exceptionnels   | 22 000         |                |                |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>   | <b>133 015</b> | <b>107 620</b> | <b>-19,09%</b> |
| OPERATIONS D'ORDRE  | 22 106         | 22 106         | 0,00%          |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>155 121</b> | <b>129 726</b> | <b>-16,37%</b> |
| résultat antérieur reporté  | 50 254         | 12 703         | -74,72%        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>205 375</b> | <b>142 429</b> | <b>-30,65%</b> |

### Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 107 620 € contre 111 015 € en 2023.

Il s'agit de la vente de chaleur à la Ville d'Ernée (salle des sports), à la Gendarmerie d'Ernée et à la Communauté de communes (Budget principal pour l'AquaFitness), répartie comme suit :

- 11 907 € = Ville d'Ernée.
- 9 744 € = Gendarmerie d'Ernée.
- 85 969 € = AquaFitness.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement de l'année 2024 présente un déficit brut cumulé de 254.06 € alors qu'il était de 10 691,75 € fin 2023 ; il en résulte un résultat positif au titre de l'exercice de 2024 à hauteur de 10 437.69 €.

Les dépenses se sont élevées à 36 467.50 € alors que les recettes ont été de 46 905.19 €. L'excédent a permis de procéder à un remboursement partiel de l'avance au budget principal pour 6 900 €.

## BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

(L'ensemble des budgets étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT)

En 2023, il existait 3 budgets liés au service eau et assainissement puisque les budgets Eau en régie et délégation de service public ont fusionnés au 01/01/2023, en accord avec le trésor public. Les comptes financiers unique 2023 du service sont donc les suivants :

- Eau Potable
- Assainissement en régie
- Assainissement non collectif (SPANC)

Comme l'année précédente, les transferts de charges suivants existent entre les budgets :

- Les charges de personnel sont prises en charge par le budget « Eau Potable », lesquelles font l'objet en fin d'année d'un remboursement des autres budgets.
- Les recettes liées aux abonnements et à la consommation sont perçues sur le budget « Eau Potable ». Un reversement au budget « Assainissement en régie » est réalisé en fin d'année via le chapitre 011.

- Les taxes collectées pour le compte du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau sont également perçues sur le budget « Eau Potable » et reversées directement aux organismes, en partie sur les chapitres 011 et 014 du budget.

Les dépenses et recettes du budget eau potable sont donc à relativiser au vu de ces informations.

## BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE »

Ce budget concerne toutes les communes exceptée Larchamp, sur laquelle la compétence eau potable est déléguée au Syndicat du Nord-Ouest Mayennais.

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 présente un excédent de 566 273,26 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 1 311 229,73 €, soit un total cumulé de 1 877 502,99 €. Une part relativement importante de cet excédent est prévue d'être transférée en 2025 sur la section d'investissement pour l'autofinancement de travaux.

#### DEPENSES

##### Evolution des dépenses d'exploitation

| Chapitres dépenses   | CFU 2023         | CFU 2024         | Variation CFU 2024/2023 |
|--|------------------|------------------|-------------------------|
| 014 - Atténuation de produits                                  | 295 829          | 357 626          | 20,89%                  |
| 011 - Charges à caractère général                              | 2 163 435        | 2 270 699        | 4,96%                   |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                  | 777 295          | 769 725          | -0,97%                  |
| 65 - Autres charges de gestion courante                        | 45 411           | 50 055           | 10,23%                  |
| 66 - Charges financières                                       | 113 940          | 123 194          | 8,12%                   |
| 67 - Charges exceptionnelles                                   | 23 336           | 38 803           | 66,28%                  |
| 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 26 980           | 0                |                         |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                                  | <b>3 446 226</b> | <b>3 610 102</b> | <b>4,76%</b>            |
| OPERATIONS D'ORDRE   | 843 112          | 884 575          | 4,92%                   |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | <b>4 289 338</b> | <b>4 494 677</b> | <b>4,79%</b>            |

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 2 270 699 €, soit une hausse de 5% par rapport à 2023.

La baisse du coût de l'énergie et des produits de traitements a eu un impact significatif avec une baisse de dépense de plus de 131 000 €. Le coût des achats d'eau aux collectivités extérieures a cependant augmenté pour un volume équivalent (+ 48 000 €).

L'autre principale variation de la dépense de ce chapitre provient du reversement des recettes d'assainissement et des taxes qui présentent une hausse 200 000 €. Le montant de la taxe prélèvement de 30 000 € a par ailleurs été affectée au chapitre 014 en 2024. Ces postes de dépenses ne sont pas liées au fonctionnement du service d'eau.

Le reste des dépenses, liées à l'activité, a été globalement similaire à 2023, une optimisation des dépenses de télécommunication est à souligner.

#### Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 769 725 €, en légère baisse par rapport à 2023 (777 295 €).

Cette baisse de dépense est liée aux divers postes vacants au cours de l'année, une hausse est anticipée pour l'année 2025.

### Chapitre 014 : Atténuation de produits

Exécution à hauteur de 357 626 € soit une hausse par rapport au réalisé 2023 (295 829 €).  
 Ce chapitre correspond au reversement des taxes à l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il est en hausse en lien avec les volumes facturés et en raison du changement d'affectation de compte de la taxe prélèvement qui était auparavant intégrée au chapitre 011.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 50 055 € (45 411 € en 2023).  
 Ce chapitre contient les admissions en non-valeur et les effacements de dettes de factures d'eau, ainsi que les dépenses d'hébergements de données informatiques.  
 La hausse du chapitre est liée aux admissions en non-valeur.

### Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 123 194 €, en hausse par rapport à 2023 (113 940 €)  
 Ces charges ont augmenté en 2024 au vu de l'emprunt réalisé en fin d'année 2023.

### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 38 803 €, en hausse par rapport à 2023 (23 336 €)  
 Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs réalisés en raison de corrections de factures estimés ou de dégrèvements.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)

Exécution à hauteur de 884 575 € en hausse par rapport à 2023 (843 111 €)  
 Cette hausse est liée à la réalisation des investissements.

## RECETTES

Les recettes réelles sont plus élevées que les prévisions sur l'ensemble des ventes et prestations.

### Evolution des recettes d'exploitation

| Chapitres recettes  | CFU 2023         | CFU 2024         | Variation CFU 2024/2023 |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| 013 - Atténuations de charges   | 0                | 2 490            |                         |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises | 4 338 104        | 4 780 858        | 10,21%                  |
| 74 - Subventions d'exploitation                                       | 71 216           | 22 781           | -68,01%                 |
| 75 - Autres produits de gestion courante                              | 894              | 3 287            |                         |
| 77 - Produits exceptionnels   | 22 326           | 990              |                         |
| 78 - Reprise sur provisions   | 0                | 11 346           |                         |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>   | <b>4 432 540</b> | <b>4 821 752</b> | <b>8,78%</b>            |
| OPERATIONS D'ORDRE  | 217 243          | 239 199          | 10,11%                  |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>4 649 783</b> | <b>5 060 951</b> | <b>8,84%</b>            |
| résultat antérieur reporté  | 950 785          | 1 311 230        | 37,91%                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>5 600 568</b> | <b>6 372 181</b> | <b>13,78%</b>           |

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes



Exécution à hauteur de 4 780 858 €, en hausse par rapport à 2023 (4 338 104 €)

La hausse est liée à l'augmentation des tarifs appliquée entre 2023 et 2024.

Ce chapitre comprend 1 786 613 € qui ne contribuent pas au fonctionnement de la régie eau. Il s'agit de la collecte de l'ensemble des taxes, et aux recettes perçues pour le compte du budget assainissement.

Le montant restant 2 994 245 € correspond :

- A la facturation des abonnements et des consommations d'eau potable,
- A la facturation des ventes d'eau aux collectivités voisines
- A la réalisation de travaux de branchements pour les usagers,
- A la réalisation d'autres prestations de services (loyers pour les antennes sur les réservoirs)
- Au recouvrement des charges de personnel auprès des budgets Assainissement en Régie, SPANC, Gestion des déchets, budget principal (espace aquatique), et du Syndicat de bassin.

**Chapitre 74 : subventions d'exploitation**

Exécution à hauteur de 22 781 €. Cette somme correspond aux subventions perçues pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau.

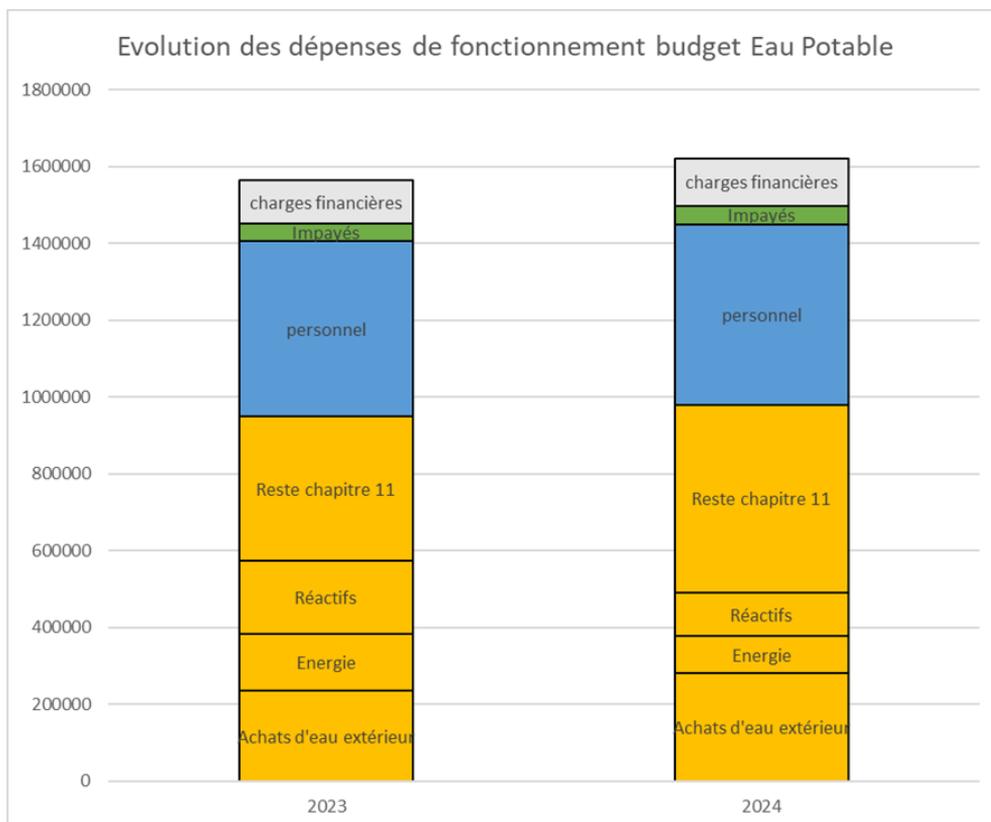
**Chapitre 75 et 77 : Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels**

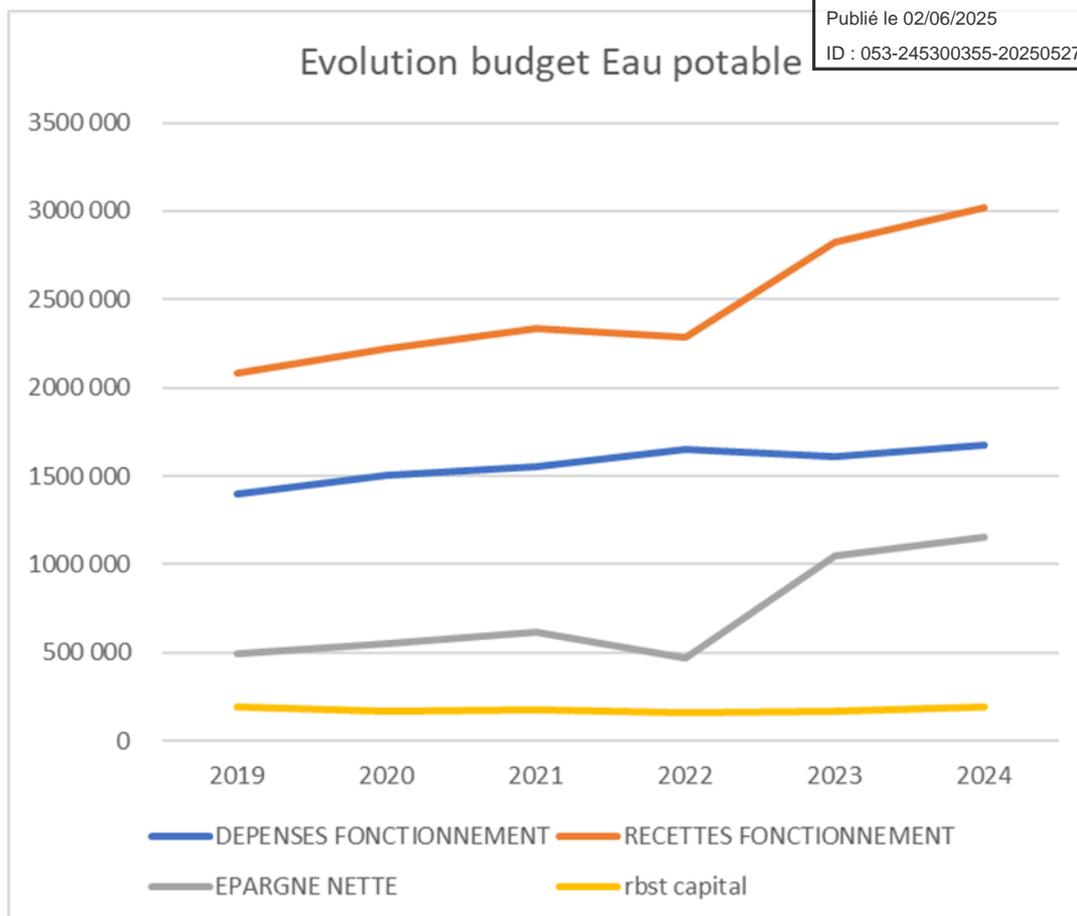
Exécution à hauteur de 4 277 € (3 287 € + 990 €)

Ces recettes sont diverses (fermage, régularisation de rattachements, recouvrement sur créances admises en non-valeurs...). Elles sont en baisse car les années précédentes comprenaient un remboursement de TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité).

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre (Reprise sur subventions)**

Exécution à hauteur de 239 199 € (en hausse en raison de travaux subventionnés réalisés).





*NB : ces graphiques sont issus d'un retraitement des données budgétaires pour extraire les taxes de l'agence de l'eau, les taxes du département et les dépenses liées au budget assainissement*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement de l'année 2024 présente un déficit brut cumulé de -495 563,78 € ramené à - 881 731,43 € en considérant les restes à réaliser de l'année 2024 à reporter en N+1

Les dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élèvent pour 2024 à 1 922 655,75 €, auxquelles il faut ajouter 723 072,45 € de restes à réaliser, soit 2 645 728,20 € (1 566 454,54 € en 2023 et 2 566 460,18 € en 2022)

Les principaux travaux réalisés ou engagés (RAR) sont les suivants :

Opération 10 – bassin versant : Suivi qualité d'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée

Opération 13 – travaux sur réseaux (1 208 444 € dépensés + 136 593 € en RAR)

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 1,36%, soit un peu plus de 9,5 kms.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- La Fauchardière à Andouillé ;
- La Butte Fouteau à St Pierre des Landes ;
- L'Armentiais à Montenay ;
- La Sicorie à St Germain le Guillaume ;

- Plus de 800 compteurs ont été renouvelés.

Ces travaux sont financés à hauteur de 30% par le Conseil départemental de la Mayenne.

Opération 15 – Travaux sur installations (249 448 € dépensés + 582 761 € en RAR)

Les dépenses sont les suivantes :

- Rénovation de la station du Breil ;
- Rénovation du réservoir de la Sicorie ;
- Nettoyage du forage des Buttes et de la Chevallerie ;
- Installation de sécurisation sur le chlore gazeux à St Hilaire du Maine ;
- Rénovation de la suppression du Tertre à St Pierre ;
- Renouvellement électro mécanique.

Une partie des travaux est financée à hauteur de 30% par le Conseil départemental de la Mayenne.

Opération 17 – Optimisation du service (22 761 € dépensés + 1 856 en RAR)

- Achat de matériel divers pour la réalisation de travaux ;
- Renouvellement d'un PC et de 6 téléphones portables ;
- Renouvellement de 2 portables de relève des compteurs.

Dépenses non individualisées : remboursement de capital d'emprunts pour 194 230 €.

## *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »*

Ce budget concerne toutes les communes du territoire.

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 présente un excédent de 227 093,91 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 336 853,60 €, soit un total cumulé de 563 947,51 €

#### DEPENSES

| Chapitres dépenses                            | 2023             | 2024             | Variation CFU<br>2024/2023 |
|---|------------------|------------------|----------------------------|
| 011 - Charges à caractère général             | 451 775          | 392 823          | -13,05%                    |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 226 500          | 216 388          | -4,46%                     |
| 65 - Autres charges de gestion courante       | 8 360            | 10 296           | 23,16%                     |
| 66 - Charges financières                      | 72 036           | 66 311           | -7,95%                     |
| 67 - Charges exceptionnelles                  | 92               | 215              | 133,70%                    |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                 | <b>758 763</b>   | <b>686 033</b>   | <b>-9,59%</b>              |
| OPERATIONS D'ORDRE                            | 490 523          | 489 154          | -0,28%                     |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>1 249 286</b> | <b>1 175 187</b> | <b>-5,93%</b>              |

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 392 823 €, en baisse par rapport à l'an passé (451 775 €)

La baisse est principalement liée à la réduction du coût de l'énergie puisque le montant est passé de 199 171 € en 2023 à 104 641 € en 2024, montant similaire à 2022.

Les prestations de maintenance électromécanique ont cependant été plus importantes en raison de l'absence d'électromécaniciens pendant plusieurs mois de l'année.

#### Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 216 388 €, en baisse par rapport à 2023 (226 500 €) en raison des postes vacants. Il s'agit de remboursements de charges au budget Eau Potable.

#### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 10 296 € (8 360 € en 2023).

Ce chapitre regroupe les dépenses d'informatique en nuage, des admissions en non-valeurs et des remboursements de frais de chaulage lors des épandages de boues.

#### Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 66 311 €, en baisse.

#### Chapitre 042 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)

Exécution à hauteur de 489 154 €.

## RECETTES

| Chapitres recettes  | CFU 2023         | CFU 2024         | Variation CFU 2024/2023 |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises | 1 023 755        | 1 207 637        | 17,96%                  |
| 77 - Produits exceptionnels   | 0                | 1 052            |                         |
| 78 - Reprise sur provisions   | 214              | 71               |                         |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>   | <b>1 023 969</b> | <b>1 208 760</b> | <b>18,05%</b>           |
| OPERATIONS D'ORDRE  | 193 520          | 193 520          | 0,00%                   |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>1 217 489</b> | <b>1 402 280</b> | <b>15,18%</b>           |
| résultat antérieur reporté  | 693 519          | 336 854          | -51,43%                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>1 911 008</b> | <b>1 739 134</b> | <b>-8,99%</b>           |

Elles sont essentiellement composées des abonnements et consommations reversées par le budget Eau Potable, auxquels s'ajoutent quelques recettes de travaux pour des particuliers.

#### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 207 637 € (1 023 755 € en 2023).

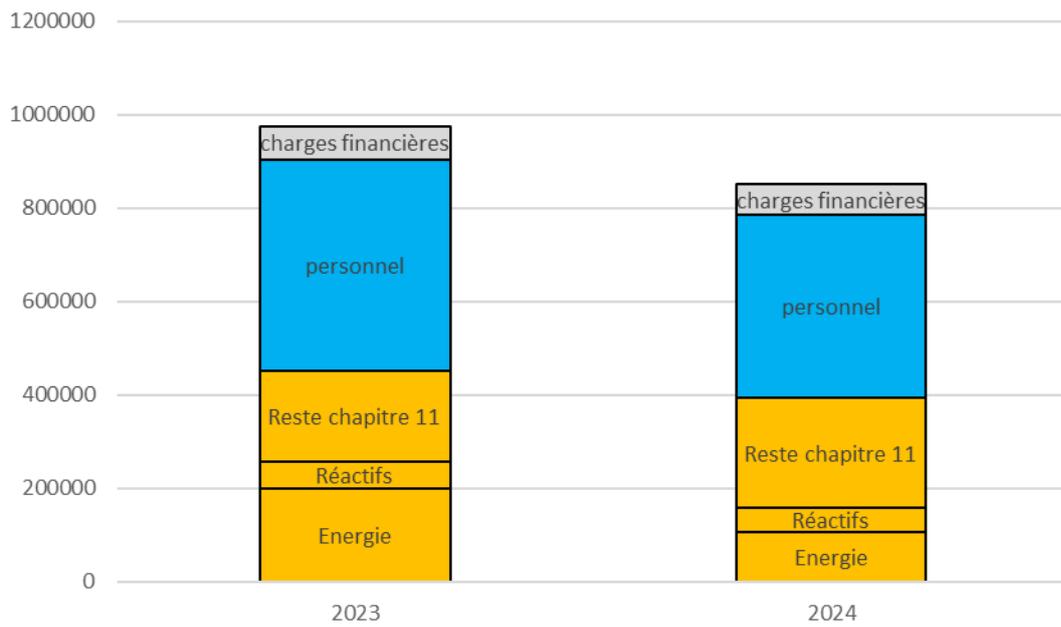
Elle correspond aux abonnements et consommations (93%), à la réalisation de branchements (69 220 €) et à la réalisation de contrôles de conformité pour les particuliers (18 007 €).

#### Chapitre 042 : Opérations d'ordre

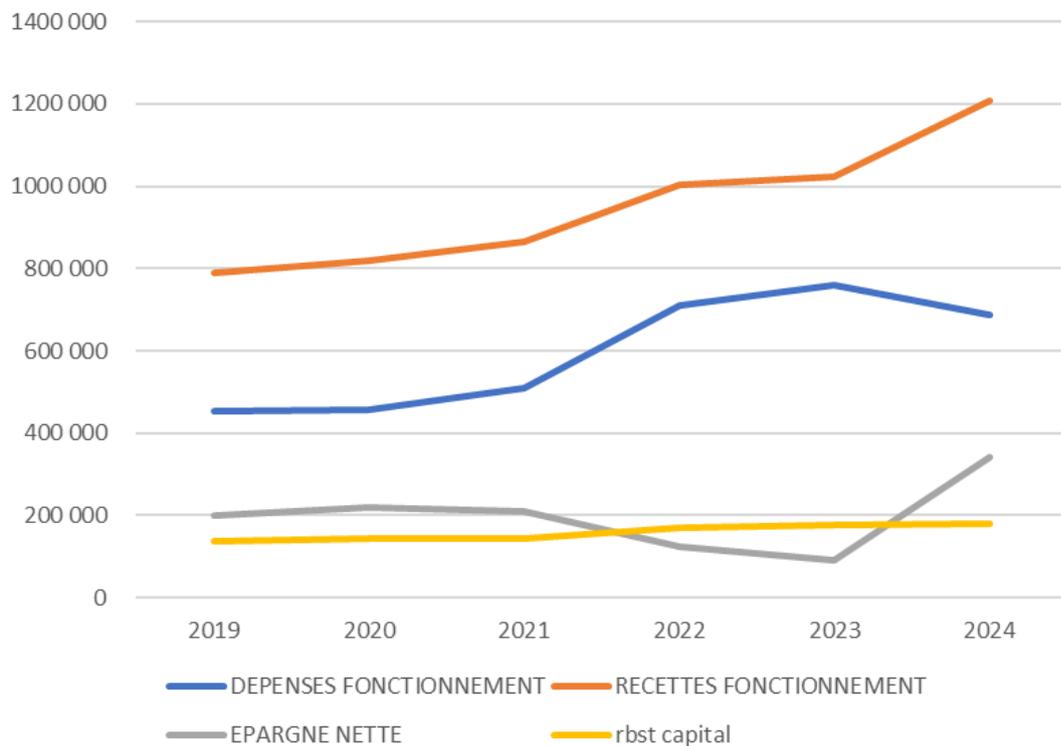
Exécution à hauteur du prévisionnel : 193 520 €.



### Evolution des dépenses de fonctionnement assainissement collectif



### Evolution budget assainissement collectif



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement de l'année 2024 présente un excédent brut cumulé de 437 266,71 €, ramené à un déficit de - 446 985,61 € en considérant les restes à réaliser de l'année 2024 à reporter en N+1.

Les dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élèvent pour 2024 à 521 632,63 €, auxquelles il faut ajouter 1 373 155,12 € de restes à réaliser, soit au total 1 894 787,75 € (1 075 765,82 € en 2023 et 602 918,35 € en 2022)

Les principaux travaux réalisés ou engagés (RAR) sont les suivants :

Opération 13 – travaux sur réseaux (38 877 € dépensés + 557 259 € de RAR)

- Réhabilitation du réseau du centre-ville d'Ernée phase 2 ;
- Réhabilitation du réseau de l'ancienne route de Laval à La Baconnière ;
- Interventions ponctuelles sur diverses communes.

Le financement de ces travaux par le conseil départemental à hauteur de 20% est inscrit au budget 2025.

Opération 15 – Travaux sur installations (47 655 € dépensés + 5 897 € en RAR)

- Renouvellement électromécaniques divers (pompes, variateurs...)

Opération 17 – Optimisation du service (0 €)

- Aucune dépense n'a été réalisée en 2024 pour le service assainissement

Opération 18 – Schéma directeur (0 €HT)

Cette étude des réseaux d'assainissement de la Croixille et de St Denis de Gastines a été mise en attente en raison de conditions climatiques défavorables. L'opération redémarrera en 2025.

Opération 19 – STEP de Juvigné (60 847 € + 770 424 € en RAR)

Cette dépense correspond à la rénovation de la station d'épuration de Juvigné ainsi qu'à tous les frais annexes de cette opération.

Dépenses non individualisées : remboursement de capital d'emprunts pour 180 733 €.

---

## *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »*

---

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 1 389,09 €.

#### **DEPENSES**

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 2 662 €

Les dépenses correspondent aux charges courantes d'activité des agents dans le cadre des missions du service (carburant / téléphonie / assurance ...)

Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 14 438 €.

Cette somme, est remboursée au budget eau en régie, pour la mise à disposition d'un agent administratif et d'un agent technique. Elle est moins importante que l'an passé en raison des nombreux postes vacants en 2024 qui a induit une baisse du nombre de contrôles de bon fonctionnement des installations.

## RECETTES

### Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 16 953 €, en baisse par rapport à l'an passé, en raison de l'arrêt des contrôles de bon entretien liés au sous-effectif de l'année 2024.

---

## *BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES*

---

L'ensemble des budgets (10 au total) étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT.

L'ensemble des charges de fonctionnement sont couvertes par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal et les travaux qui rentrent dans les stocks de terrains sont, quant à eux, financés via des avances remboursables en provenance du budget principal. Au gré des ventes de terrains réalisés sur ces budgets, les avances sont ensuite remboursées au budget principal.

### DEPENSES :

Les principales dépenses réalisées en 2024 sur ces budgets ont été les suivantes :

- les dépenses de gestion courante (entretien, éclairage public, taxes foncières ...) se sont élevés à 34 843 € sachant que pour les ZA transférées par les communes, les frais d'entretien ont été remboursés aux communes au titre d'une convention de délégation de gestion.
- des travaux de requalification de la ZA du Fay à Ernée (assainissement, chaussée, bordures et trottoirs) pour 181 576 €,
- des travaux de reprise de chaussée sur la ZA de la Querminais 2 à Montenay pour 19 813 €
- des travaux de fourniture, pose et raccordement d'une station de relevage sur la ZA de la Mine à la Baconnière pour 62 896 €
- remboursement d'un prêt contracté en 2013 sur le budget ZA de la Mine pour un montant de 8 639 € (I+C)
- Versement d'un excédent au budget principal par les budgets annexes ZA de la Brimonnière et de la Mine pour un montant global de 60 633 €.
- Remboursements d'avances pour un montant global de 77 653 € en faveur du budget principal.

## RECETTES :

Les ventes de terrains réalisées au cours de l'année 2024 ont été les suivantes :

| Budget                        | Surface cédée en m <sup>2</sup> | Acquéreur       | Montant          |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|------------------|
| ZA de la Mine - La Baconnière | 3 433                           | Thomas BERTHE   | 31 240 €         |
| ZA la Brimonnière - Ernée     | 6 336                           | SCI TRIALISSIMO | 107 474 €        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>9 769</b>                    |                 | <b>138 714 €</b> |

Des soldes de subvention en provenance de l'Etat (DSIL 2019) et de la Région (CTR 2020) ont été rattachés pour un montant de 27 161 € dans le cadre du financement des travaux relatifs au poste de relevage sur la ZA de la Mine à la Baconnière ;

Des pénalités de retard et remboursement trop perçu consécutifs à la résiliation d'un marché sur des travaux au parc d'activités de la mine à la Baconnière pour 45 867 € ;

Des subventions d'équilibre en provenance du budget principal pour 26 600 € ont été perçues afin de couvrir des charges de fonctionnement (entretien terrains, éclairage public, taxes foncières ...)

Des avances remboursables en provenance du budget principal ont été perçues pour 203 963 €.

# ANNEXE 1 – CFU 2024

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025



ID: 053-245300355-20250527-DL\_2025\_076B-DE

## Ventilation des dépenses et recettes de fonctionnement par politique communale

| SERVICES                        | Non ventilé  |   | ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE      |   | POLE AMENAGEMENT : URBANISME/VOIRIE |                   | HABITAT          | ENVIRONNEMENT | POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL |  |                |              | ESPACE AQUATIQUE compris Espace FITNESS | POLE SERVICES DE PROXIMITE        |              | Services périscolaires | TOTAUX         |
|---------------------------------|--|---|--|---|-------------------------------------|-------------------|------------------|---------------|-----------------------------|--|----------------|--------------|---|-----------------------------------|--------------|------------------------|----------------|
|                                 | Fonctionnement des services supports et frais généraux (*) | Fiscalité, dotations, GEMAPI participation SDIS | Développement économique (compris MSP) | Développement touristique et soutien aux événements majeurs | Urbanisme, PVD-ORT et SIG           | Ingénierie Voirie | Habitat Logement | PCAET         | Ecole de musique            | Saison culturelle et soutien actions culturelles | Réseau lecture | Etude PCT    | Subvention CIAS                         | Aire d'accueil des gens du voyage |              |                        |                |
| Dépenses de fonctionnement 2024 | 1 650 543,00 €   | 2 249 387,00 €                                  | 653 964,00 €                           | 130 920,00 €  | 475 260,00 €                        | 188 757,00 €      | 183 239,00 €     | 139 841,00 €  | 428 195,00 €                | 486 988,00 €                                     | 123 871,00 €   |              | 1 004 330,00 €                          | 279 700,00 €                      | 119 641,00 € | 46 724,00 €            | 8 161 360,00 € |
| Recettes de fonctionnement 2024 | 153 311,00 €   | 7 083 466,00 €                                  | 1 079 061,00 €                         | 66 289,00 €   | 91 991,00 €                         | 43 834,00 €       | 442 189,00 €     | 59 216,00 €   | 118 443,00 €                | 160 994,00 €                                     | 20 078,00 €    |              | 411 633,00 €                            | 90 000,00 €                       | 38 378,00 €  | - €                    | 9 858 883,00 € |
| Résultat de fonctionnement 2024 | -1 497 232,00 €  | 4 834 079,00 €                                  | 425 097,00 €                           | -64 631,00 €  | -383 269,00 €                       | -144 923,00 €     | 258 950,00 €     | -80 625,00 €  | -309 752,00 €               | -325 994,00 €                                    | -103 793,00 €  | 0,00 €       | -592 697,00 €                           | -189 700,00 €                     | -81 263,00 € | -46 724,00 €           | 1 697 523,00 € |
| Résultat de fonctionnement 2023 | -1 380 506,00 €  | 4 687 027,00 €                                  | 418 152,00 €                           | -157 259,00 €   | -292 740,00 €                       | -108 584,00 €     | 241 383,00 €     | -141 017,00 € | -336 022,00 €               | -325 354,77 €                                    | -107 142,00 €  | -33 180,00 € | -656 504,68 €                           | -185 000,00 €                     | -57 883,00 € | -48 964,00 €           | 1 516 405,55 € |
| Résultat de fonctionnement 2022 | -1 093 797,48 €  | 4 360 980,49 €                                  | 560 097,26 €                           | -111 041,26 €   | -246 644,09 €                       | -128 471,98 €     | 268 167,21 €     | -27 306,28 €  | -278 862,76 €               | -269 830,45 €                                    | -96 256,38 €   |              | -583 115,37 €                           | -157 000,53 €                     | -52 203,16 € | -39 547,06 €           | 2 105 168,16 € |
| Résultat de fonctionnement 2021 | -905 265,49 €  | 3 923 246,07 €                                  | 506 930,74 €                           | -94 411,76 €  | -193 632,05 €                       | -116 743,42 €     | 377 441,39 €     | -40 012,27 €  | -335 542,29 €               | -250 430,80 €                                    | -105 952,79 €  |              | -612 617,75 €                           | -131 680,00 €                     | -32 298,91 € | -30 826,54 €           | 1 958 204,13 € |
| Résultat de fonctionnement 2020 | -898 083,24 €  | 3 862 413,30 €                                  | -63 044,15 €                           | -90 207,86 €  | -150 853,40 €                       | -102 679,04 €     | 308 614,22 €     | -24 797,87 €  | -351 406,90 €               | -193 732,39 €                                    | -87 517,06 €   |              | -504 444,53 €                           | -120 300,42 €                     | -9 335,91 €  | -17 718,65 €           | 1 556 906,10 € |

(\*) comprend le fonctionnement des services supports (Direction générale - comptabilité - RH - informatique - communication - technique) ainsi que l'intégralité des frais d'hébergement (eau, électricité, entretien courant, téléphonie, maintenance, assurances ...)

les ventes de logements ne sont pas incluses dans les recettes

le remboursement du capital de la dette relatif aux logements, ateliers relais et MSP n'est pas inclus dans les dépenses